

ctpea



Collectif du travail protégé et adapté

Le CTPEA

(Collectif du Travail Protégé Et Adapté),
Association Loi 1901, regroupe des ESAT
(Établissement et Service d'Aide par le Travail),
des EA (Entreprises Adaptées) et des Structures
d'insertion (AI, ACI et AVA).



2 200
personnes



en situation de handicap et/ou en difficultés sociales, assurent au quotidien des prestations industrielles, tertiaires et artisanales. Outre cet éventail de prestations, les structures membres du CTPEA proposent également des contrats de mise à disposition.



près de **30**
établissements

(Rhône, Ain, Haute Savoie).

+ de **60**
métiers

en constante adaptation par rapport aux besoins des clients, sont réalisés chaque jour.

Notre structure, fidèle au fonctionnement d'une association de Loi 1901, s'articule autour de 2 pôles :

1

Animation de réseau



Coordonner et permettre l'émergence de projets communs, favoriser le déploiement de pratiques en phase avec les valeurs partagées par les adhérents, développer un réseau de partage d'expériences, d'actions communes et de soutien, dont :

- La reconnaissance des compétences des travailleurs handicapés notamment via le dispositif de RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience)
- La formation
- L'insertion professionnelle des personnes



Animer des réunions de travail entre les établissements: groupe de travail, réunion des responsables de production et commerciaux, « cercle d'échanges », ...



Proposer et coordonner des formations mutualisées à nos adhérents (à destination des personnes en situation de handicap en ESAT et EA, des moniteurs d'ateliers, des encadrants d'ESAT, ...).

2

Conseil aux entreprises, facilitateur et interface



Conseiller et accompagner les entreprises et les collectivités publiques dans :

- Leurs politiques RH (notamment dans le cadre de leurs réponses à l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés)
- Leurs politiques d'achats au secteur protégé et adapté dans un esprit d'achats responsables et de responsabilité sociétale



Animer des formations à destination des entreprises des secteurs privés et publics afin de leur permettre de répondre à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés et développer leurs achats au secteur protégé et adapté.



Favoriser et promouvoir l'offre des ESAT et des EA auprès des entreprises privées, publiques et des institutions.